

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 91 (1940)
Heft: 7

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Forêts des Incurables. L'étendue de ces forêts a bénéficié d'une augmentation de 2,67 ha, provenant de l'acquisition de trois parcelles aux Jœurs, rière Château-d'Oex, afin d'arrondir le domaine existant et de permettre la construction d'un chemin de dévestiture, sans empiéter sur des forêts privées. A fin 1939, la superficie totale de ces forêts atteignait 207 ha, dont 7 ha sont improductifs et 24 ha de sol à boiser. Leur produit net s'est élevé à 158 fr. par hectare de sol forestier productif. A noter que ces forêts sont gérées gratuitement par le personnel forestier de l'Etat.

Forêts communales (55.531 ha). Volume total des bois exploités : 228.491 m³ (bois de service 45,6%; bois de râperie 8,9%; bois de feu 45,5%). Produit net par hectare : 58,26 fr.; pour les communes dont les forêts sont gérées par un technicien, ce rendement a été de 65,88 fr. par hectare. En 1938, les chiffres correspondants furent 45,83 et 50,28 fr.

Forêts particulières. L'étendue des forêts de cette catégorie a diminué, en 1939, de 66 ha, à la suite d'acquisitions par l'Etat, les Incurables et des communes. A elle seule, la commune du Chenit en a acheté pas moins de 60 ha (Grand Croset). Aujourd'hui, les forêts particulières vaudoises comprennent : 22.319 ha de futaie, 1455 ha de taillis composé et 2527 ha de taillis simple. Total des exploitations durant l'exercice écoulé : 55.576 m³, dont 2700 m³ de bois de râperie. Le rapport relève que la livraison de cet assortiment par les particuliers est un fait tout nouveau, ce dont il y a lieu de se réjouir. H. B.

BIBLIOGRAPHIE.

Tchédomir Yankovitch : Le reboisement et la correction des torrents dans le département des Basses-Alpes. — Un volume de 158 pages in-8°, avec 8 planches hors texte. — Impr. Saint-Blaise à Paris, 1940.

L'auteur qui a présenté, sous ce titre, à l'université de Nancy, une thèse de doctorat, n'a pas la prétention de faire œuvre entièrement originale. On sait, en effet, que ce sujet a été, depuis longtemps déjà, étudié par de nombreux auteurs. Le célèbre *Alexandre Surell* lui a consacré, en 1841, son « Etude sur les torrents des Hautes-Alpes », livre devenu classique. Puis vint l'ouvrage, non moins connu, de *P. Demontzey*, paru en 1878 : « Traité pratique de reboisement et de gazonnement des montagnes ». Il faut citer enfin, parmi les ouvrages plus récents, ceux de *P. Mougin* sur les « Torrents de la Savoie » et « La restauration des Alpes » et de *E. Thiéry* sur « La Restauration des montagnes ».

Les travaux exécutés, dans les Alpes françaises, pour lutter contre les dégâts causés par les torrents sont connus des forestiers du monde entier. Ces dégâts avaient atteint, à un moment donné, une intensité si inquiétante que l'homme fut mis dans l'obligation d'essayer d'y mettre un frein. C'est la France qui, dans ce domaine, a donné l'exemple; c'est chez elle que l'on est allé étudier les modèles à suivre dans ce genre d'activité.

Dans la première partie de son étude, l'auteur présente l'historique de toute la question en France, en commençant par la législation relative à ce domaine. Un chapitre est consacré aux causes de la formation et de l'existence des torrents (géologiques, météorologiques, biologiques et topogra-

phiques), sans omettre celles résultant de l'action de l'homme, surtout par déboisement incessant et systématique. Dans le chapitre III, l'auteur récapitule les principes à appliquer dans cette œuvre de défense; il décrit les travaux d'art exécutés et donne la liste des essences indigènes et exotiques employées pour les boisements en cause, ainsi que les résultats constatés jusqu'ici.

Etudiant l'influence des forêts sur la torrentialité et le régime des eaux, M. Yankovitch examine quels sont les facteurs, grâce auxquels cette action de la forêt s'avère si efficace sur les sols en pente. Il a omis d'indiquer celui-ci, pourtant d'importance capitale : c'est que la forêt ameublir le sol qu'elle recouvre, dont elle augmente considérablement le pouvoir d'infiltration et de rétention des eaux pluviales. C'est là la raison principale pour laquelle le ruissellement, le long des pentes boisées, est diminué dans une forte proportion. Cette action du sol forestier, grâce à sa structure spéciale, a plus d'importance que celle de sa couverture morte. Toute la question, on le sait, a été étudiée longuement par l'Institut suisse de recherches forestières.

Après cet examen du côté général de la question, M. Yankovitch étudie plus spécialement un des torrents des Basses-Alpes, le *torrent de Bourget* (affluent de l'Ubaye), qu'il considère comme particulièrement typique. L'altitude de son bassin de réception va de 1200 à 3000 m; longueur du canal d'écoulement : 5134 m. Etendue du bassin périmétré : environ 450 ha.

Vers 1863, la ville de Barcelonnette, le hameau de Bourget et quelques villages voisins étant menacés par les débordements du torrent, on reconnut l'impérieuse nécessité de se défendre contre ce danger. Il fut décrété de créer un « périmètre d'utilité publique », dont le but principal était le reboisement intégral de toutes les parties susceptibles d'être reboisées. L'auteur montre comment on a procédé, en commençant par le gazonnement (1864 et 1865). On avait espéré d'abord que ce moyen, combiné avec la construction de petits barrages et le boisement d'une étendue de 10 ha, serait suffisant. Ainsi qu'on peut le supposer, ce ne fut pas le cas. Un orage, survenu en 1868 (17 juillet), à la suite duquel tous les barrages furent emportés, montra que le gazonnement à lui seul n'était pas suffisant. Aussi bien, fut-il décidé, en 1869, de hâter les travaux de reboisement dans tout le bassin de réception et, conjointement, d'établir des barrages en pierre (maçonnerie sèche et hydraulique). — Ceux que ces questions intéressent trouveront dans la publication de M. Yankovitch toutes les indications voulues sur l'étendue de ces travaux, leur coût et celui de leur entretien. Et aussi sur les beaux résultats obtenus. Ce torrent de Bourget, autrefois si dévastateur, est aujourd'hui complètement éteint. Il est redevenu un ruisseau inoffensif. Ainsi en est-il allé d'autres grands torrents de la région des Basses-Alpes (trente-cinq en tout). A noter, en outre, que la correction de 31 autres est en cours.

Ainsi donc, la réinstallation de la forêt dans les régions en cause, qui eurent si longtemps à souffrir du déboisement, a donné des résultats magnifiques. Il faut s'en réjouir hautement. M. Yankovitch a été bien inspiré de le montrer par un exemple très typique, adroitement choisi. Aussi rencontrera-t-il l'approbation des sphères forestières que ces questions intéressent.

H. Badoux.

Sommaire du N° 6

de la « Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen » ; Redaktor : Herr Professor Dr. H. Knuchel

Aufsätze. Die Verfeuerung von Holz in Zentralheizungsanlagen (Fortsetzung). — **Mitteilungen.** † Buchdrucker Wilhelm Büchler-Roethlisberger. — Die Verwendung krummer Hölzer einst und jetzt. — Wassergewinnung aus der Luft, Anlage einer künstlichen Quelle. — **Forstliche Nachrichten.** Bund: Eidgen. Technische Hochschule. — Kantone: Zürich, Graubünden. — **Bücheranzeigen.** Holzfehler. — Aus der Tätigkeit der Eidg. Inspektion für Forstwesen, Jagd und Fischerei. — **Anzeige.** Vorlesungen an der Abteilung für Forstwirtschaft der E. T. H. im Wintersemester 1940/41.